

## **D'autres formes de règlement de conflit 4 – Réparations tardives des préjudices de guerre**

Nous avons déjà posé la question de la réparation des préjudices de l'histoire » c'est-à-dire de la réparation de faits de violences de guerre bien des années après qu'ils aient été commis (voir le module consacré aux « réparations du génocide des Hereros). Mais il existe d'autres formes de réparations qui vont au-delà des démarches judiciaires qui ont pu être mise en œuvre, souvent non sans difficulté et sans grand succès, et qui sont des processus développés dans un cadre para ou extra judiciaire.

Nous prendrons ici un cas que nous pouvons considérer comme archétypal, celui de l'indemnisation de la saisie et de la confiscation des biens des populations juives exterminées en Europe pendant la Seconde guerre mondiale un demi-siècle après la commission des faits.

Voir Pascal PLAS, « **La Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS). Un mode singulier de règlement de conflit** » in *Annuaire de justice transitionnelle 2020, Annuaire* publié sous la direction de Marina Eudes, Emmanuel Guematcha, Jean Pierre Massias, Xavier Philippe, Pascal Plas, Institut Francophone pour la Justice et la démocratie, 2021, 610 p. LIEN :

[https://www.academia.edu/118996048/La\\_Commission\\_pour\\_l\\_indemnisation\\_des\\_victimes\\_de\\_spoliations\\_intervenues\\_du\\_fait\\_des\\_l%C3%A9gislations\\_antis%C3%A9mites\\_en\\_vigueur\\_pendant\\_l\\_Occupation\\_CIVS\\_Un\\_mode\\_singulier\\_de\\_r%C3%A8glement\\_de\\_conflit](https://www.academia.edu/118996048/La_Commission_pour_l_indemnisation_des_victimes_de_spoliations_intervenues_du_fait_des_l%C3%A9gislations_antis%C3%A9mites_en_vigueur_pendant_l_Occupation_CIVS_Un_mode_singulier_de_r%C3%A8glement_de_conflit)